

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29536**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Organisateur de randonnées équestres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de la formation professionnelle et de l'emploi (CPNE) entreprises équestres (CPNE-EE) - Association de gestion de la Commission paritaire nationale pour l'emploi - entreprises équestres (AG CPNEEE)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3603 - Centres équestres

#### Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires du CQP Organisateur de Randonnées Equestres exercent les activités suivantes:

- Concevoir et organiser en toute sécurité des itinéraires de promenades et de randonnées équestres faisant découvrir toutes les richesses touristiques d'une région et s'adaptant à tout type de publics
  - Assurer en autonomie l'initiation aux bases de l'équitation permettant une pratique de la promenade et de la randonnée équestre, ainsi que la conduite de ces activités auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement.
  - Assurer en toute sécurité la préparation, les soins, le travail et la valorisation des équidés de randonnée.
  - Participer au fonctionnement et au développement de la structure, à la gestion des activités et à la mise en œuvre des règles de sécurité
- Capacités attestées
- enseigner en autonomie les bases des pratiques équestres auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement.
  - participer au repérage et au balisage des chemins équestres s'appuyant sur des itinéraires recensés sur les cartes de randonnées
  - préparer des itinéraires variés, d'une durée d'une heure à plusieurs jours, en France et à l'étranger. s'assurant que les chemins empruntés sont règlementairement ouverts aux cavaliers
  - préparer le déroulement logistique, le transport, l'hébergement et la restauration des cavaliers et des équidés et établir un budget prévisionnel
  - s'informer sur les aspects culturels touristiques, économiques et sur la diversité de la faune et de la flore des régions traversées
  - assurer la sécurité, la qualité et la convivialité des hébergements et des haltes
  - accueillir des publics variés, tant par le niveau des cavaliers, que par la diversité des âges, le statut (individuels, groupes, famille) et les objectifs des pratiquants et les encadrer en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène, tout en portant une attention particulière à l'accompagnement des enfants.
  - préparer le déroulement pédagogique et logistique des actions d'initiation, des promenades et des randonnées équestres
  - expliquer et contrôler la préparation et les soins des équidés avant et après les actions d'initiation, les promenades et les randonnées équestres et évaluer sa démarche pédagogique ainsi que les résultats des actions entreprises.
  - apprécier l'état de santé des équidés et assurer les soins courants aux équidés et l'entretien des pieds et de la ferrure.
  - assurer et contrôler le débouillage et l'éducation des équidés de randonnée selon un planning et des objectifs de travail.
  - gérer le suivi des équidés de randonnée (travail, repos, soins,...), se préoccuper du devenir des équidés avant leur fin de carrière.
  - participer à l'achat des équidés de randonnée.
  - entretenir les locaux, les espaces et le matériel.
  - gérer l'encaissement et la saisie des informations.
  - prendre part au suivi du personnel soigneur ou animateur.
  - participer aux activités de la structure (accueil, promotion ...)
  - appliquer des consignes et en rendre compte de ses activités à son employeur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du champ d'application de la convention collective du personnel des centres équestres

Les titulaires du CQP ORE exercent l'emploi de Guide Enseignant de tourisme équestre, coefficient 130 sur la grille de classification des emplois et des qualifications figurant dans la convention collective des centres équestres

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

#### Réglementation d'activités :

Les fonctions d'animation et d'enseignement de l'équitation réalisées par les titulaires du CQP EAE sont régies par l'article L 212-1 du Code du Sport

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification du CQP ORE se décompose en 4 blocs de compétences distincts et indépendants.

La validation des 4 blocs de compétences permet l'obtention du CQP ORE

Chaque bloc de compétences peut être obtenu par des voies de certification différente (VAE ou certification)

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29536 - Travail et éducation des équidés de loisir	<p><b>Compétences attestée:</b> préparation, le travail et valorisation en sécurité des équidés de loisir</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Le candidat est évalué par un jury lors d'une épreuve pratique de réalisation d'une préparation d'un équidé et d'un travail d'un cheval, monté et non monté. Cette épreuve comporte quatre tests pratiques, test de travail monté</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Test de travail monté (dressage)</li><li>2- Test de POR (Parcours d'Orientation et de Régularité : 15 à 20 km à réaliser à cheval, à une vitesse de 6 à 12 km/h selon les tronçons)</li><li>3- Test de PTV (Parcours en Terrain varié à réaliser à cheval d'une vingtaine de difficultés de franchise, de maniabilité)</li><li>4- Test parcours cheval bâté ou attelé</li></ol> <p>Chaque test pratique est suivi d'un entretien de 10 minutes maximum avec le jury. Le jury utilise une grille de critères permettant l'évaluation du candidat. Le résultat pour chaque test est Acquis ou Non Acquis Il n'y a pas de compensation entre les différents tests</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29536 - Gestion, entretien et maintenance de la structure	<p><b>Compétence attestée :</b> Participation au fonctionnement et au développement de la structure, à la gestion des activités et à la mise en œuvre des règles de sécurité</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Le candidat est évalué par une observation pédagogique continue réalisée conjointement par son formateur et son tuteur à l'aide d'un cahier de suivi Le formateur et le tuteur attestent que le candidat a été confronté aux situations identifiées et émettent une opinion face à l'observation, en situation, des compétences recherchées. Le formateur et le tuteur utilisent chacun une grille de critères permettant de suivre l'évolution des comportements du candidat.</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29536 - Organisation de randonnée équestre</p>	<p><b>Compétence attestée :</b>            Conception et organisation en sécurité des itinéraires de promenades et de randonnées équestres faisant découvrir toutes les richesses touristiques d'une région et s'adaptant à tout type de publics</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Epreuve en 3 parties suivies d'un entretien avec le jury plénier :            1 - Réalisation d'un dossier préparatoire à la randonnée équestre d'une quinzaine de pages.            2 - Le candidat doit encadrer et animer en sécurité un groupe de 4 à 8 pratiquants, à l'aise aux trois allures, dans le cadre d'une randonnée équestre itinérante avec découchés de trois jours minimum (deux nuitées dans gîtes différents).            3 - Réalisation d'un dossier de compte rendu d'une dizaine de pages</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29536 - Fonction animation et initiation des activités équestres</p>	<p><b>Compétence attestée :</b>            encadrement des bases des pratiques équestres auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnementLe candidat est évalué par un jury lors de deux épreuves pratiques reproduisant des situations professionnelles.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            1ère épreuve, « animation » :            Il doit organiser une activité de découverte et de familiarisation pour un public spécifique (scolaires, centre de loisirs, handicapés, comité d'entreprise...)            Il doit animer en sécurité sur une durée d'une heure maximum un atelier en lien avec l'organisation de cette activité de découverte et de familiarisation            2ième épreuve « initiation »            Il doit encadrer et assurer la sécurité d'un groupe de 4 à 8 cavaliers, d'un niveau maximum Galop 4, lors d'une séance ou d'une promenade équestre d'une heure maximum dans le respect de la progression des apprentissages de l'initiation</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Au minimum deux personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants. En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP Organisateur de Randonnées Equestres ne peut prendre part au jury de son élève.

En contrat de professionnalisation	X	Au minimum deux personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants. En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP Organisateur de Randonnées Equestres ne peut prendre part au jury de son élève.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Au minimum deux personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>Afin de l'intégrer dans la continuité d'un plan de formation adapté à chacun, il a été prévu des équivalences avec les autres certifications de la branche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les titulaires de l'épreuve « animation » du CQP Animateur Soigneur Assistant mention Equitation support Poney ou support Cheval, du CQP Animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre ou du CQP Enseignant Animateur d'Equitation attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « animation » du CQP Enseignant Animateur d'Equitation.</li> <li>- Les titulaires de l'épreuve « gestion, entretien et maintenance » du CQP Enseignant Animateur d'Equitation attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « gestion, entretien et maintenance » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres</li> <li>- Les titulaires de la Capacité Equestre Professionnelle 3 mention Equitation, ou d'une CEP d'un niveau supérieur dans la mention Equitation, attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « soins et travail des équidés » du CQP Enseignant Animateur d'Equitation.</li> </ul>	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Organisateur de randonnées équestres avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016. Autorité responsable : Association de gestion de la Commission paritaire nationale pour l'emploi - entreprises équestres (AG CPNE-EE).

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Organisateur de randonnées équestres" avec effet au du 02 février 2016, jusqu'au du 21 décembre 2022.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

CPNE-EE

Secrétariat : 12 avenue de la République

41600 LAMOTTE BEUVRON

tel: 0254830206 / courriel: info@cpne-ee.org

site [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

<http://www.cpne-ee.org>

**Lieu(x) de certification :**

CPNE-EE

12 avenue de la République

41600 LAMOTTE BEUVRON

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Annuaire des organismes de formation : [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

**Historique de la certification :**

Dans la continuité de la création du CQP animateur Soigneur Assitants, la branche professionnelle a souhaité se doter d'un CQP Organisateur de Randonnée Equestre permettant à son titulaire d'encadrer des publics sur des activités équestres d'extérieur et de randonnée en autonomie afin de répondre ainsi aux besoins de la branche.

**Certification précédente :** Organisateur de randonnées équestres